

PSIVOS ARS-GIMEUX

SEANCE DU 14 JANVIER 2014

Le Comité du SIVOS est convoqué le six janvier deux mil quatorze pour la tenue d'une séance extraordinaire le quatorze janvier deux mil quatorze à vingt heures trente.

Ordre du jour :

1. COMPTES-RENDUS DE PRECEDENTES SEANCES,
2. RYTHMES SCOLAIRES : aménagement des temps de garderie et interclasse à la rentrée 2014 par rapport au projet des horaires de classe des enseignants,
3. PERSONNEL : modification temporaire au 06/01/2014 horaires des agents à la cantine d'Ars,
4. EQUIPEMENT INFORMATIQUE,
5. DIVERS,
6. QUESTIONS DIVERSES ;

L'an deux mil quatorze, le quatorze janvier à vingt heures trente, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain GENEAU, Président.

Étaient présents : MM. GENEAU, ROCHER, BOISSINOT, ARNAUD.

Invités : Madame le Maire de Gimeux, Mademoiselle Nadège GATTI, directrice de l'École de Gimeux.

Absents excusés : Madame le Maire d'Ars, Monsieur Jérôme DEREUMAUX, directeur de l'École d'Ars.

1. RYTHMES SCOLAIRES :

Madame ARNAUD informe les membres du SIVOS que les horaires transmis par l'école d'Ars en accord avec la mairie d'Ars ont été refusés par l'Inspecteur d'Académie.

Les membres du SIVOS, après s'être fait présenté les horaires transmis par Monsieur DEREUMAUX et ceux de Mademoiselle GATTI et en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des horaires afin de garder un horaire identique tous les matins et tous les soirs pour la navette de bus. De plus, en ce qui concerne les T.A.P. (Temps des Activités Scolaires) ils les établissent sur 3 jours afin de conserver une après-midi d'école entière sans TAP pour les sorties scolaires.

La proposition qui suit sera présentée par Madame ARNAUD, à Madame le Maire d'Ars et à Monsieur DEREUMAUX.

Les prochaines réunions prévues pour les rythmes scolaires ont lieu :

- Le 21 janvier 2014 : forum des rythmes scolaires de Grand-Cognac à la Salamandre à laquelle doivent assister les Maires.

- Le 06 février 2014 à 18h à ARS, réunion Ars, Gimeux et Merpins avec Grand-Cognac.

J	ECOLE	GARDERIE GIMEUX	CLASSE	CANTINE SURVEILLANCE OU GARDERIE LE MERCREDI	CLASSE	A. P. C.	T.A.P.	GARDERIE GIMEUX
L	G	7h30-8h20	8h35-11h30	11h30-13h15	14h-16h15		13h15-14h	16h15-18h30
	A		8h30-11h30	11h30-13h20	13h30-15h30		15h30-16h30	
M	G	7h30-8h20	8h35-11h30	11h30-13h15	14h-16h15		13h15-14h	16h15-18h30
	A		8h30-11h30	11h30-13h20	13h30-15h30		15h30-16h30	
M	G	7h30-8h20	8h35-11h45	11h30-12h30				
	A		8h30-11h50					
J	G	7h30-8h20	8h35-11h30	11h30-13h15	14h-16h15		13h15-14h	16h15-18h30
	A		8h30-11h30	11h30-13h20	13h30-16h30			
V	G	7h30-8h20	8h35-11h30	11h30-13h15	14h-16h15		13h15-14h	16h15-18h30
	A		8h30-11h30	11h30-13h40	13h50-15h30		15h30-16h30	

2. PERSONNEL :

Monsieur le Président informe de la demande de Madame Catherine JOUSSON pour la modification de ses horaires afin de lui permettre de travailler chez son autre employeur. Il présente les horaires aménagés : Madame Catherine JOUSSON termine depuis le 6 janvier à 14h au lieu de 15h15 et ne prend pas ses repas sur place ; Madame Karine LACOMBE et Melle Elodie JOUSSON terminent un quart d'heure plus tard et Madame Béatrice BAUDRY, une demi-heure plus tard afin de compenser.

Cet aménagement durera jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013/2014.

3. EQUIPEMENT INFORMATIQUE :

Monsieur le Président présente les devis reçus pour le renouvellement du matériel informatique du bureau du SIVOS.

Actuellement les restes à réaliser du budget 2013 au compte 2183 s'élèvent à 1000€ et ne seront pas suffisants. Il demande aux membres du SIVOS de se prononcer sur les crédits supplémentaires à prévoir pour cette acquisition.

Compte tenu des devis reçus, les membres du SIVOS décident de prévoir 700 € en plus des restes à réaliser qui seront inscrits au budget primitif 2014 au compte 2183 et 300 € au compte 205, pour cette acquisition.

Ils décident de choisir le devis IDF informatique moins cher et pour un service de proximité.

Votants : 4, pour : 4, contre : 0, abstention : 0

DELIBERATION 2014 -01- JANVIER – 01 Reçue en Sous-préfecture le

Le photocopieur de la mairie de Gimeux qui a été donné au SIVOS sera transporté par les agents lundi 27 janvier après-midi.

4. DIVERS :

La réunion pour la modification des statuts du SIVOS est fixée le mardi 28 janvier à 18h30

Monsieur ROCHER informe qu'il y aurait lieu de déplacer l'adoucisseur de la cuisine d'ARS qui se trouve dessous les tables inox récemment installées. Les agents doivent se mettre à quatre-pattes pour le remplir de sel. Il est nécessaire de prendre contact avec M. BECHEMILH à ce sujet.

FIN DE SEANCE 23H10